

BULLETIN D'ADHÉSION

pour obtenir sa carte d'accès

particulier - maison individuelle

particulier - en collectif

professionnel collectivité association

remplir 1

remplir 1 et 2

remplir 1, 2 et 3

1

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

N° bac grenat :

N° bac bleu :

2

Bailleur :

Propriétaire :

Adresse :

3

Activité :

Code APE/NAF :

N°SIRET/SIREN :

Dirigeant (Nom, Prénom) :

Date et signature :

N° de carte

Vous donnerez au SMICTOM le bulletin d'adhésion complété et accompagné des pièces justificatives requises :

Pour les particuliers :

- photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone...),
- photocopie d'une pièce d'identité (permis de conduire, passeport...).

Pour les professionnels, collectivités et associations :

- extrait Kbis,
- extrait RCS/SIRET,
- photocopie(s) de la (des) carte(s) grise(s) du (des) véhicule(s)
- R.I.B.

**CONDITIONS DE
RETRAIT DE LA
CARTE :
VOIR AU VERSO.**

Conditions de retrait de la carte :

- Soit : Retrait au SMICTOM (avec dossier complet) pendant les jours et heures d'ouverture (du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h),
- Soit : Envoi des justificatifs (y compris le bulletin) par voie postale au :
SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Impasse Arago – BP 53
21110 GENLIS
- Soit : Scanner les justificatifs (y compris le bulletin) par mail à :
accesdecheterie@gmail.com

RAPPEL DES RÈGLES D'UTILISATION

- Présenter la carte au gardien, à chaque passage.
- Ne pas détériorer (percer, découper...) la carte.
- Carte à usage personnel.
- En cas de déménagement :
 - Soit retourner la carte au SMICTOM,
 - Soit laisser sur place la carte et signaler au SMICTOM les coordonnées des nouveaux arrivants.
- Utilisation possible de la carte sur les 4 déchèteries du SMICTOM (Arc-sur-Tille, Genlis, Izier et Longecourt-en-Plaine).

PRESENTATION OBLIGATOIRE

DE LA CARTE

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015